

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2007

Le 17 juillet 2007, l'Assemblée Générale de l'Association « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA & ISCHIA » s'est tenue à Procida sous la présidence de Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président de l'Association.

Il est rappelé que les membres ont reçu en temps voulu la convocation pour assister à l'Assemblée Générale ainsi que l'opportunité de consulter les pièces et documents s'y référant.

Rappel de l'ordre du jour :

### **Ordre du jour**

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président, du secrétaire et du scrutateur de séance
3. Rapport sur les activités de l'Association
4. Rapport sur la situation financière de l'Association
5. Perspectives pour l'année en cours
6. Présentation des nouveaux projets de l'Association
7. Présentation du budget prévisionnel pour 2005/2006
8. Réactualisation des statuts de l'Association
9. Election du Président de l'Association
10. Questions diverses

### **1. Emargement de la liste des présents et vérifications des mandats**

Les personnes présentes et représentées le 17 juillet 2007 ont signé la liste d'emargement prévue à cette occasion.

Les mandats reçus au siège de l'Association ont été distribués aux membres présents en respectant la règle de 3 mandats maximum par membre présent, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

La feuille de présence indique la participation à l'Assemblée Générale de 44 membres présents et représentés : 27 présents et 17 représentés.

### **2. Désignation du président, du secrétaire et du scrutateur de séance**

Pascal SCOTTO DI VETTIMO assure la Présidence de la séance et Jean-Pierre FERRARI le Secrétariat de la séance en l'absence de décision contraire de l'Assemblée Générale.

Pascal CARRANANTE est élu Scrutateur pour relire et signer le présent procès-verbal.

Résultat du vote pour l'élection du Scrutateur :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, et en conséquence, le Président ouvre la séance à 11h20.

### **3. Rapport sur les activités de l'Association**

Le Président de l'Association présente au travers de diapositives les travaux réalisés depuis la dernière Assemblée Générale en 2005.

Henri SCOTTO DI VETTIMO présente les sections « Documents divers » et « Archives de Toulon » dont il a la charge. Il explique le genre de documents concernés et invite les membres qui posséderaient de telles pièces de les lui faire parvenir.

Jean-Marie DUFOUR présente les résultats de l'atelier « Cousinages » voté lors de la première Assemblée Générale en 2005 : 373 cousinages ont été détectés !

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider les travaux accomplis à ce jour.

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

### **4. Rapport sur la situation financière de l'Association**

Les comptes de l'Association de l'exercice 2006/2007 en cours ont été arrêtés au 30 juin 2007 pour permettre la présentation des résultats à l'Assemblée Générale. Tous les documents comptables sont consultables sur demande au siège de l'Association.

Au 30 juin 2007 :

Recettes	12.670,05 €
Dépenses	10.684,37 €
Solde	1.985,68 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale procède au vote duquel il ressort que les comptes de l'exercice arrêtés au 30 juin 2007 sont approuvés.

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

## **5. Perspectives pour l'année en cours**

Le Président de l'Association présente les travaux en cours ou planifiés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

- Numérisation des derniers registres « retrouvés » à Ischia Ponte
- Démarrer le projet de numérisation de l'Etat-Civil Municipal de Procida
- Organiser un repas/rencontre pour remercier les membres bénévoles

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider les travaux en cours.

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

### **5.1. Le concours du blason**

L'objectif de ce « concours » était de permettre aux membres candidats de réfléchir aux symboles de notre Association qui pourraient être utilisés à la création d'un nouveau logo.

Les candidats qui ont présenté au moins 1 projet sont :

- Henri SCOTTO DI VETTIMO
- Marcel BARONE
- René BARONE

Résultat du vote :

	Vote pour	
Blason n° 1	13	Marcel
Blason n° 2	4	Marcel
Blason n° 3	3	Henri
Blason n° 4	2	René
Blason n° 5	1	René

Le gagnant du concours est donc le blason n° 1 réalisé par Marcel BARONE.

## **6. Présentation des nouveaux projets de l'Association**

Le Président de l'Association présente les idées et projets proposés pour les années à venir. Il rappelle d'abord nos objectifs primordiaux :

1. Sauvegarder et promouvoir nos origines
2. Fournir et améliorer les services aux membres
3. Assurer la sécurité des données numérisées
4. Trouver des solutions effectives et pérennes

### **6.1 Evolution des permanences de l'Association**

Les moyens utilisés aujourd'hui ne sont plus adéquats :

- manque de disponibilité de sa part
- accès à la base de données impossible sans connexion internet
- synchronisation des ordinateurs de plus en plus lourde vue la taille des données

Il y a aussi le problème d'ouverture d'une permanence à Marseille.

Les options proposées sont :

1. Continuer à Alfortville : il faudrait 1 nouvel ordinateur
2. Ouvrir une permanence à Marseille : il faudrait 2 ordinateurs, une connexion internet, un serveur d'images sur Internet, un local et un correspondant « informatique » disponible à Marseille
3. Abandonner les permanences

Le débat est ouvert.

Christiane PADOVANI suggère que Pascal aille une fois par an à Marseille pour rencontrer les « gens du sud ». Cela permettrait d'éviter une permanence, vu la faible fréquentation observée à Alfortville.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider l'utilité et l'évolution souhaitée pour les permanences.

Il a été décidé de ne pas voter l'option n° 3 car contradictoire avec le vote des options n° 1 et n° 2. Cette option est annulée.

Résultat du vote :

	Vote pour	Vote contre	Abstentions
Option n° 1	24	0	20
Option n° 2	1	35	8
Option n° 3	n/a	n/a	n/a

En vertu de quoi l'option n°1 de continuer la permanence à Alfortville est approuvée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

D'autre part, l'idée proposée par Christiane PADOVANI d'organiser un événement annuel à Marseille est approuvée par une large majorité de voix. La faisabilité d'un tel événement en 2008 sera donc évoquée lors des prochains conseils d'administration.

## 6.2 Maintenance du système informatique

Concernant l'ajout des nouvelles fonctionnalités majeures suivantes :

1. Internationalisation de l'interface
2. Recherche des fratries
3. Création et gestion des « individus »
4. Mémorisation du panier

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider l'utilité de chaque nouvelle fonctionnalité proposée.

Résultat du vote :

	Vote pour	Abstention	Vote contre
Fonction n° 1	44	0	0
Fonction n° 2	44	0	0
Fonction n° 3	44	0	0
Fonction n° 4	44	0	0

En vertu de quoi les fonctions n° 1, 2, 3 et 4 sont approuvées dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

## 6.3 L'intégration des cousinages au site Web

Le Président de l'Association propose d'intégrer la gestion des cousinages à l'interface du site Web. Chaque membre sera alors libre d'y participer et de consulter ses cousinages en ligne.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

#### 6.4 L'avenir du groupe de discussion

Vu la faible fréquentation du groupe de discussion, plusieurs options d'évolution sont envisageables :

- Option n° 1 : ne rien faire
- Option n° 2 : fusionner les services et les intégrer au site Web
- Option n° 3 : fermer le groupe

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider ce qu'il convient de faire.

Résultat du vote :

Option n° 1	44
Option n° 2	0
Option n° 3	0

En vertu de quoi l'option n° 1 est approuvée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

#### 6.5 L'organisation d'ateliers et de conférences

Le Président présente cette nouvelle idée d'interaction entre les membres et voire les non membres. Cette idée rejoint d'une certaine manière l'idée de rencontres annuelles proposée par Christiane PADOVANI au sujet des permanences.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider s'il convient d'approfondir cette idée.

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

#### 6.6 La troisième Assemblée Générale

Le Président propose que la prochaine Assemblée Générale se déroule à Ischia en 2009, les deux premières s'étant déroulées à Procida.

Il est demandé à l'Assemblée Générale une validation de principe de cette possibilité.

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

## **7. Réactualisation des statuts de l'Association**

Le Président de l'Association présente les modifications apportées aux statuts actuels et explique les objectifs de ces modifications :

- Corriger quelques ambiguïtés résiduelles
- Réviser les articles 10 et 11 concernant le Conseil d'Administration et le Président de l'Association

Les nouveaux statuts sont accessibles sur le site Web et consultables par tous les membres depuis l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale le 17 avril 2007. Le Président indique qu'aucune objection et aucun commentaire n'ont été reçus par le Conseil d'Administration depuis leur publication.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve les nouveaux statuts de l'Association à l'unanimité (Statuts v.3 du 17 juillet 2007).

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 15 des statuts, soit la majorité des trois-quarts.

## **8. Election du Président de l'Association**

Pascal SCOTTO DI VETTIMO souhaite profiter de la deuxième Assemblée Générale pour réaligner le mandat du Président sur les années impaires, et donc être reconduit d'une année supplémentaire jusqu'au 15 octobre 2009.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président de l'Association.

Pascal SCOTTO DI VETTIMO est reconduit, à l'unanimité, au poste de Président de l'Association selon les conditions indiquées ci-dessus.

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

### **9. Election des membres du Conseil d'Administration**

Selon l'article 10 des statuts (v.3) votés ce jour, « L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration constitué d'au moins 3 membres et d'au plus 5 membres. Les Membres Fondateurs sont membres permanents du Conseil d'Administration. »

Ont été reçue les candidatures de :

- Maria CAPODANNO
- Henri SCOTTO DI VETTIMO

Le Conseil d'Administration contiendra alors 5 membres

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ces candidatures.

Résultat du vote :

Vote pour	44
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

### **10. Questions diverses ne donnant pas lieu à vote**

Christiane PADOVANI fait part de ses remerciements et de son admiration pour le travail réalisé par Pascal SCOTTO DI VETTIMO ; grâce à cela, les membres présents ont pu retrouver leurs racines.

A 13h22, le Président lève la séance et invite les participants au repas.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le scrutateur